



Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h / 13h-17h30

Jedi : 10h -12h/ 13h - 17h30,

Samedi : 8h30-12h

Tel 03.84.54.24.34

DEMANDE DE CNI/ PASSEPORT : MINEUR

La présence du mineur est obligatoire pour le dépôt de la demande et, si le mineur a plus de 12 ans, pour le retrait du titre d'identité.

Dépôt sur RDV uniquement, à prendre en ligne sur www.belfort.fr

Rendez-vous le _____ à _____ Code : _____

Suivi de la demande sur passeport.ants.gouv.fr (avec le n° de demande qui figure sur votre récépissé)

Les titres d'identité non retirés dans un délai de 3 mois sont obligatoirement détruits

Validité : **Passeport 5 ans**

CNI 10 ans

Pièces à fournir : un dossier incomplet ne pourra pas être traité

Effectuer une pré-demande en ligne sur passeport.ants.gouv.fr, imprimer le récapitulatif de pré-demande avec le numéro et le code-barre ou noter le numéro de la pré-demande (possibilité de retirer un dossier papier en mairie)

1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois non découpée et en parfait état, conforme aux normes, sur fond uni et clair, format 35x45, nette tête nue, visage dégagé, de face, expression neutre, bouche fermée. Si vous portez des lunettes : la monture ne doit pas masquer les yeux, les verres sont sans reflets ni teintés .
A noter : la photo ne doit pas avoir été utilisée pour un autre titre d'identité (sauf demande simultanée de CNI et passeport ou demande du second titre dans les 6 mois)

1 justificatif du domicile récent (moins d'un an) ② :

Facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer non manuscrite, quittance d'assurance logement.

Factures électroniques acceptées / lettres de relance et échéanciers non recevables

o **Si le mineur habite avec ses deux parents** : justificatif de domicile au nom d'un des parents.

o **Si le mineur vit habituellement chez l'un de ses parents** : justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant a sa résidence habituelle

o **Si le mineur est en garde alternée** : justificatif de domicile de chaque parent et CNI de chaque parent + jugement de divorce ou convention conclue par les parents

En cas d'hébergement chez un tiers : Justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant +

Attestation écrite datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous et votre enfant habitez chez lui + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Sans domicile stable ou fixe / communauté des gens du voyage : Domiciliation auprès du CCAS

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Timbre fiscal dématérialisé ③: via timbres.impots.gouv.fr ou auprès des buralistes disposant d'un agrément

CNI : 25€ *uniquement en cas de perte ou de vol*

Passeport : 17€ *pour un mineur de moins de 15 ans*

42€ *pour un mineur de plus de 15 ans*

Carte d'identité française

Passeport français

Déclaration de perte ou de vol le cas échéant

Vous souhaitez que votre enfant utilise un nom d'usage (double nom)

Fournir, même si le nom d'usage figure déjà sur le document d'identité à renouveler :

Autorisation écrite de l'autre parent

Pièce d'identité de l'autre parent



DEMANDE DE CNI / PASSEPORT : MAJEUR

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h / 13h-17h30

Judi : 10h -12h/ 13h -17h30,

Samedi : 8h30-12h

Tel 03.84.54.24.34

La présence du demandeur est obligatoire

Dépôt sur RDV uniquement à prendre en ligne sur www.belfort.fr

Rendez-vous le _____ à _____ Code : _____

Suivi de la demande sur : passeport.ants.gouv.fr (avec le n° de demande qui figure sur votre récépissé)

Les titres d'identité non retirés dans un délai de 3 mois sont obligatoirement détruits

Validité : 10 ans / Prolongation de 5 ans de la validité des cartes d'identité délivrées à un majeur entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013

Pièces à fournir : un dossier incomplet ne pourra pas être traité

Effectuer une pré-demande en ligne sur passeport.ants.gouv.fr , imprimer le récapitulatif de pré-demande avec le numéro et le code-barre ou noter le numéro de la pré-demande (possibilité de retirer un dossier papier en mairie)

1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois non découpée et en parfait état, conforme aux normes, sur fond uni et clair, format 35x45, nette tête nue, visage dégagé, de face, expression neutre, bouche fermée. Si vous portez des lunettes : la monture ne doit pas masquer pas les yeux, les verres sont sans reflets ni teintés .

A noter : la photo ne doit pas avoir été utilisée pour un autre titre d'identité (sauf demande simultanée de CNI et passeport ou demande du second titre dans les 6 mois)

1 justificatif du domicile à votre nom de moins d'un an :

Facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer non manuscrite, quittance d'assurance logement.

factures électroniques acceptées / lettres de relance et échéanciers non recevables

Justif'adresse : vous n'avez pas à fournir un justificatif à condition d'utiliser le dispositif Justif'adresse. Il s'agit d'un dispositif technique intégré à la pré-demande de titre d'identité qui permet aux autorités de réaliser une vérification automatique de l'adresse que vous avez saisie.

En cas d'hébergement chez un tiers : Justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant + Attestation écrite datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Sans domicile stable ou fixe / communauté des gens du voyage : Domiciliation auprès du CCAS

Timbre fiscal dématérialisé via timbres.impots.gouv.fr ou auprès des buralistes disposant d'un agrément

CNI : 25€ uniquement en cas de perte ou de vol

Passeport : 86 €

Carte d'identité française

Passeport français

Déclaration de perte ou de vol le cas échéant

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage

Personne mariée ou veuve : original de l'acte de naissance, de mariage ou acte de décès du conjoint de moins de trois mois

Personne divorcée : jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint

OU autorisation écrite de l'ex-conjoint + copie de sa carte d'identité

Utilisation du nom des deux parents : original de l'acte de naissance de moins de trois mois

Majeur protégé (tutelle) :

Soit le tuteur est informé de la demande et joint une attestation,

Soit le tuteur est présent lors du dépôt et signe le formulaire